



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سويسرا - جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE S.E M. MOHAMED-SIAD DOUALEH
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE
DE DJIBOUTI A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT
NATIONAL DE BAHAMAS

TROISIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

GENEVE

01 DECEMBRE 2008

Mission permanente de la République de Djibouti
19, Ch. Louis-Dunant - 1202 Genève
T : + 41 (0) 22 749 10 90
F : + 41 (0) 22 749 10 91

Monsieur le Président,

En guise de remarques préliminaires, nous souhaiterions exprimer l'honneur qui est le nôtre de servir en tant que rapporteur au sein de la troïka chargée de faciliter l'élaboration du rapport du Groupe de Travail sur le Bahamas ; c'est une responsabilité dont nous comptons nous acquitter avec diligence et dévouement, en collaboration avec les autres membres de la troïka.

Nous souhaiterions également souhaiter la bienvenue à la délégation qui l'accompagne et la remercier pour la qualité du rapport produit. La présentation de cet après-midi vient de l'enrichir et d'en éclairer certains aspects d'une manière telle que le dialogue interactif n'en est que plus ciblée et plus profond. Nous prenons note de l'intention du Gouvernement d'accorder une place de choix à la société civile dans l'élaboration du rapport et déplorons le fait que faute de temps, les réactions des organisations des droits de l'homme n'aient pu être intégrées au rapport que nous examinons aujourd'hui.

Nous sommes particulièrement encouragés par le fait qu'un dialogue franc et constructif ait été promu au niveau national afin de trouver des solutions internes aux problèmes du pays. Le dialogue national ainsi que les résultats de l'interaction fructueuse avec les organes des traités ont sûrement raffermi la détermination du Gouvernement à améliorer la législation existante et l'adoption de nouvelles lois. Ces efforts ont-ils abouti au plein respect des principes et dispositions de la Convention des droits de l'Enfant ? En outre, existe-il un Plan d'Action national Global pour la mise en œuvre effective de la Convention ?

Nous sommes sensibles aux préoccupations de l'Etat relatives aux lourdes contraintes occasionnées par l'afflux massif de migrants et de réfugiés et prenons note du tableau du coût de rapatriement à la charge du Gouvernement tel qu'il figure à la page 20 du rapport national.

Nous souhaiterions demander au Gouvernement si les allégations faisant état d'actes de discrimination à l'égard des réfugiés et des migrants sont fondées et si oui pourriez-vous préciser les actions concrètes entreprises par le Gouvernement pour les combattre. Une introduction dans la législation pénale d'une circonstance aggravante pour motifs de discrimination raciale tel qu'il a été recommandé par le CERD constituerait-il un outil crucial dans le dispositif de lutte contre la discrimination ?

Finalement, Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix à mes prédécesseurs qui ont recommandé à l'Etat d'envisager des actions significatives en faveur de l'abolition de la peine capitale.

Merci Monsieur le Président.